

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur le président, le président du Conseil privé me permettrait-il une question?

L'hon. M. Macdonald: Volontiers.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Étant donné que, selon le président du Conseil privé, il y a d'autres choses que nous pourrions discuter, ne reconnaît-il pas qu'il serait préférable d'opérer des changements de cette façon au lieu de se contenter d'une décision unilatérale du gouvernement?

L'hon. M. Macdonald: Monsieur le président, le premier ministre et moi avons admis qu'il s'agissait d'une expérience et qu'il serait souhaitable, à mon avis, de la poursuivre. J'aurai l'occasion de discuter ces problèmes avec les leaders des autres partis à la Chambre, mais je crois utile de poursuivre l'expérience. Si elle ne réussit pas, je serai le premier à conseiller son abandon. Je répète, d'autre part, que les objections formulées contre le système, dès le premier jour de sa mise en application, doivent être prises avec un grain de sel, car nous n'avons aucune expérience pratique de son fonctionnement. Encore une fois, nous devons poursuivre l'expérience.

M. Aiken: Monsieur le président, je consacrerai seulement quelques minutes à un ou deux points qu'on devrait, je crois, souligner. La première est la question soulevée par le président du Conseil privé, lorsqu'il a conclu ses remarques, en disant que les objections formulées le premier jour de l'utilisation du système devraient être prises avec un grain de sel. Le président du Conseil privé doit reconnaître que le gouvernement a adopté une attitude entièrement erronée à l'égard du problème en essayant d'agir d'une manière progressive. Il cherchait certes à rendre la période des questions plus utile au Parlement. Mais c'est, en fait, le résultat opposé qu'il a obtenu.

Nous savons depuis toujours combien il est difficile pour les ministres d'être présents à la Chambre à l'heure des interpellations. Nous le reconnaissons tous. Nous reconnaissons aussi que c'est une chose qu'ils ont toujours voulue éviter, du fait qu'ils ont bien d'autres choses à faire, qui les dépassent un peu, et qu'on peut leur demander tant de choses.

On l'a signalé, les ministres ont aussi des fonctions à remplir à l'étranger, ailleurs au

pays et, sans vouloir aller aussi loin que le député de Winnipeg-Nord-Centre, j'ajouterais qu'ils doivent assister à des réunions d'urgence ici même sur la colline parlementaire. Mais il y a la pratique établie, qui autant que je sache a toujours donné de bons résultats. C'est que les ministres devraient, si possible, être à la Chambre pour la période des questions de 30 minutes le mercredi, d'une heure le lundi, et de 40 minutes les autres jours. La période n'est pas longue; de plus, elle est prescrite. C'est dire qu'ils savent alors exactement à quoi s'attendre à une minute près, à moins que des motions ne fassent finir la période plus tard.

On a donc toujours reconnu que les ministres ont un réel problème à cet égard. La Chambre a toujours été prête, je crois, à l'admettre. La Chambre a toujours été prête à reconnaître qu'un ministre absent d'Ottawa en service officiel ne peut assurément pas être ici pour répondre à des questions. C'est l'attitude compréhensive qui a toujours été adoptée à l'égard de la période des questions, et j'estime qu'elle s'est révélée satisfaisante. Des problèmes ont évidemment surgi, mais il n'est jamais arrivé que des ministres présents à Ottawa soient restés assis dans leurs bureaux au lieu de siéger à la Chambre pour répondre aux questions.

• (12:50 p.m.)

Le nouveau régime pourrait peut-être fonctionner si nous pouvions être sûrs qu'un ministre absent serait ici pour répondre à des questions le jour convenu. Il y aurait peut-être lieu de reconnaître qu'il pourrait s'absenter un certain jour, mais qu'il serait présent le lendemain. Je crois que nous accepterions cette formule si le premier ministre pouvait déclarer que le ministre absent serait ici le lendemain. Or il arrive que le jour où le ministre pourrait être ici, il demeure dans son bureau, tandis que le jour où il doit être ici, il se voit obligé de s'absenter.

Cette semaine, chose étrange, le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources était présent lundi à la Chambre à l'heure des interpellations, apparemment prêt à répondre à des questions—je suis sûr qu'il m'a vu me lever pour en poser une—mais il s'est esquivé afin de ne pas se trouver présent à la Chambre un jour qui ne figure pas à son horaire. Mais, mercredi, alors qu'il était censé être ici, le premier ministre, répondant à ma question, a dit que le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources assistait à une réunion des ministres des ressources dans l'Est du Canada